

SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS CCID 92 – HAUTS-DE-SEINE

Vu la délégation de pouvoirs ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. William PROST, Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine (CCID 92) donne dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à Mme Eliette ROSELL, en qualité de Directrice adjointe de la CCI des Hauts-de-Seine, et à Pascal DEGEUSE, en qualité de Responsable du pôle administration finances et logistique, qui l'acceptent, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens dans l'ensemble des locaux de la CCID 92 sis au 55 place Nelson Mandela – 92729 Nanterre cedex.

Les subdélégués déclarent avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui leur sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Lors de chacune de mes absences, je préciserai par note (qui sera affichée dans les lieux prévus à cet effet dans les locaux de la CCID 92), lequel des deux subdélégués susvisés assurera la responsabilité des locaux de la CCID 92.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

signé

M. Stéphane FRATACCI